



Choisissez votre nouvelle carte bancaire

Plafond retrait Carte
Plafond paiement
Remboursement des frais médicaux + avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger (1)(3)(4)
En cas de décès accidentel garanti (1)(2)(4)
Retard d'avion ou de bagages (1)(4)
Aux sports d'hivers, les frais de 1er transport entre le lieu de l'accident et centre médical (1)(4)

Visa Classic Voile

jusqu'à 500€ / jour
jusqu'à 1 500€ sur 15 jours
jusqu'à 11 000€
jusqu'à 46 000€
NON
NON

Visa Premier Voile

jusqu'à 900€ / jour
jusqu'à 4 500€ sur 15 jours
jusqu'à 155 000€
jusqu'à 310 000€
Jusqu'à 400€
Frais réels

Votre option bancaire, Facelia(5)

La Carte Bancaire Facelia vous permet de régler comptant vos achats quotidiens et vous donne en plus la possibilité d’étaler le paiement(6) de vos dépenses plus importantes ou imprévues via l’utilisation du crédit renouvelable associé à la carte. Facelia, est une carte bancaire internationale qui vous permet de régler comptant ou à crédit. Ainsi, pour chaque achat ou retrait effectué avec votre carte en France, vous choisissez votre mode de règlement en fonction de votre budget et de vos besoins.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Extension garantie constructeur (7)	Un an supplémentaire Jusqu'à 1 500€ / an et par sinistre	Deux ans supplémentaires Jusqu'à 2 000€ / an et par sinistree
Garantie achat (7)(8)	1 000€ / sinistre 2 000€ / an achat compris entre 80 et 1 000€	1 500 / sinistre 3 000€ / an achat compris entre 80 et 1 500€

(1) Voir notice d’information [Visa Premier / Visa Classic](#).

(2) Les garanties d’assurance du contrat Carte Visa Classic et Carte Visa Premier sont un contrat de Axa France Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Banque Populaire Grand Ouest, intermédiaire en assurance inscrit à l’Orias sous le n°07 004 504.

(3) Les garanties d’assistance du contrat Carte Visa Classic et Carte Visa Premier sont un contrat Fragonard Assurances et AWP France SAS, opérant sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l’Orias sous le n°08 045 100.

(4) Selon les conditions prévues au contrat.

(5) Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France ; les paiements à distance sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants ; les paiements depuis une solution de paiement mobile agréée par l’Emetteur sous réserve de disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l’opération sera effectuée comptant. Ce crédit renouvelable peut être souscrit sans la carte bancaire Facelia. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d’informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire Grand Ouest.

(6) Dans la limite du montant disponible.

(7) Selon conditions contractuelles en vigueur. L’extension de garantie constructeur et la garantie achat sont des contrats de BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(8) La garantie achat fonctionne en cas de vols ou dommages accidentel du bien, survenu dans les 30 jours à compter de la date d’achat.